Mémo tri



RESTE ALIMENTAIRE



Reste de viande et poisson, os, fruit, légume, reste d'assiette, fromage.



EMBALLAGE ET PAPIERS

En vrac ou sac trans-parent

Même sale, je vais au bac jaune !



Journal, enveloppe, emballage en polystyrène, en carton, en plastique et en métal.



VERRE



Emballage en verre, pot, fiole, bocal et bouteille.
Le verre de vaisselle est à déposer en déchèterie.

DÉCHÈTERIE



Meuble, produit chimique, plastique dur épais, équipement éléctrique et électronique, gravat, déchet vert, gros carton, ferraille, batterie, pile, éclairage, polystyrène de calage.



TEXTILE

En sac, lavé, séché !



Vêtement, linge de maison, chaussure et maroquinerie.

NON RECYCLABLE

En sac



Mouchoir, couche, poussière.



SICTOM de la zone de Dole - 22 Allée du bois 39100 Brevans
Tél : 03 84 82 56 19 - Mail : contact@sictomdole.fr - www.sictomdole.fr

SICTOM ZONE DE DOLE
LES COULEURS DU TR

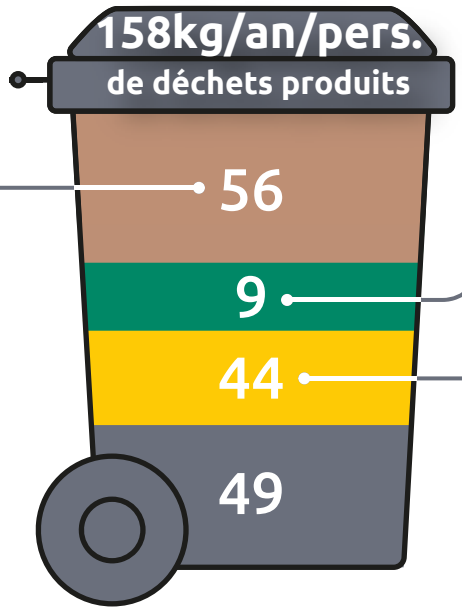
Mémo tri

BAC GRIS : LES ERREURS FRÉQUENTES

RESTE ALIMENTAIRE

Depuis 2024, trier ses déchets alimentaires est obligatoire. En les revalorisant via le compostage, ces déchets deviennent une matière nourrissante pour les sols.
Dans ce but, le SICTOM a mis en place plusieurs dispositifs :

- Des composteurs individuels sont mis à votre disposition (20€*);
- Des bornes où vous pouvez déposer vos biodéchets librement (déploiement en cours).



Données 2026 issues d'analyses du contenu des bacs gris collectés par le SICTOM de la zone de Dole.

DÉCHÈTERIE

De nombreux flux de déchets sont à trier en déchèterie. Grâce à son réseau de 9 déchèteries, le SICTOM vous garantit l'accès à l'une d'elles en maximum 15 minutes ! 26 passages par an sont inclus dans votre forfait.
Vous ne possédez pas encore de carte de déchèterie ?
Vous pouvez en obtenir une via le formulaire sur le site internet du SICTOM, en nous contactant par mail et téléphone ou en vous rendant au SICTOM.

EMBALLAGE

Depuis 2023, le tri des emballages alimentaires et non-alimentaires est simplifié !
Désormais, tous les emballages vont dans le bac jaune, peu importe la matière ou l'état (sale et déchiré). Veillez cependant à ne pas imbriquer les emballages, car il est difficile de les séparer sur la chaîne de tri. Ces emballages ne pouvant être triés deviennent par la suite des «erreurs de tri» qui ne seront pas revalorisées et entraineront un double coût.

BAC GRIS : QUE DEVIENNENT VOS DÉCHETS ?

Sur la totalité des déchets mis dans les bacs gris, moins d'un tiers (56kg/an/hab) y a réellement sa place. Ainsi, chaque année, c'est en moyenne 100kg de déchets produits par habitant qui ne sont pas revalorisés. En effet, les déchets non recyclables du bac gris sont incinérés au SYDOM (Syndicat Départemental des Ordures Ménagères) du Jura, à Lons-le-Saunier. Soumise à la Taxe Générale sur les Activités Polluantes, sa gestion est environ 6 fois plus coûteuse que celle du recyclage.

*Tarif en vigueur en 2026

SICTOM de la zone de Dole - 22 Allée du bois 39100 Brevans
Tél : 03 84 82 56 19 - Mail : contact@sictomdole.fr - www.sictomdole.fr

SICTOM ZONE DE DOLE
LES COULEURS DU TR